



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

Nous, Maire de la ville de REMIREMONT

OBJET :

N° 5107

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Circulation et Stationnement
Réglementation
à l'occasion de travaux
Rue du Général Leclerc

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de l'entreprise S.A.S PEDUZZI VRD de SAINT-AME qui doit procéder, pour le compte de la Ville de REMIREMONT, aux travaux d'assainissement, rue du Général Leclerc ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre et pour des raisons de sécurité publique, il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la circulation et éviter les encombrements et les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1^{er}. - A compter du lundi 24 septembre 2018, jusqu'à l'achèvement des travaux dont la durée est estimée à 2 mois :

- La circulation sera interdite **rue du Général Leclerc**, la déviation s'effectuera par la rue Jules Ferry.
- Afin de maintenir les accès aux propriétés riveraines, la circulation **rue du Breuil** pourra s'effectuer à double sens.
- Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Article 2. : Durant cette même période, le stationnement sera interdit **rue du Général Leclerc** de part et d'autre et dans l'emprise du chantier. Les véhicules en stationnement irrégulier seront enlevés par les soins d'un garagiste commis à cet effet et dirigés vers un autre lieu de stationnement non gênant.

Article 3. - La présignalisation, la signalisation diurne et nocturne, et la protection nécessaires seront mises en place, entretenues et surveillées par les soins de l'entreprise S.A.S PEDUZZI VRD sous le contrôle des services de Police.

.../...

Article 4. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation :
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Patrice THOUVENOT

A REMIREMONT, le 19 septembre 2018

Le Maire,
./ Jean HINGRAY

Acte rendu exécutoire après publication
le 19 septembre 2018

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Patrice THOUVENOT

Diffusion :

- P.T.C.V. 2 ex
- Police Nationale 1 ex
- Police Municipale 1 ex
- Gendarmerie 1 ex
- Centre de Secours 1 ex
- Service Communication (Presse) 1 ex
- Affichage 1 ex
- Société TRANSDEV 1 ex
- Société SICOVAD 1 ex
- Service Promotion et Animation 1 ex
- U.R.C.A. 1 ex
- Conseil Régional Grand Est -
 Pôle Transport 1 ex
- C.Dép.88 - Centre d'exploitation
 Remiremont 1 ex
- Entreprise S.A.S PEDUZZI VRD 1 ex
- Affichage chantier 1 ex